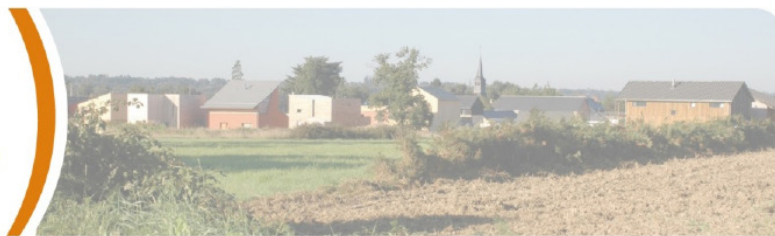


Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an diorren padus



► Mellionec (22)

Subventions publiques et financement participatif pour acheter la yourte scolaire

L'école de Mellionec obtient un troisième poste d'enseignant à la rentrée 2023. Ne disposant pas des locaux nécessaires, les élèves investissent la salle des fêtes pendant que les élus cherchent une solution écologique et pas chère : ce sera une yourte !

A l'instar du territoire du Kreiz Breizh auquel elle appartient, la commune de Mellionec – 460 habitants – a connu un déclin démographique important (elle comptait 1400 habitants il y a un siècle). Cependant, elle vit depuis ces dernières années un regain démographique et doit adapter ces services publics en conséquence.

➤ Ouverture d'une classe

En 2015, l'école Maria-Chevalier comportait deux classes pour vingt-sept enfants. Elus et parents d'élèves avaient dû se mobiliser pour éviter sa fermeture. Sept ans plus tard, soixante-quatre enfants sont à l'appel, au point d'obtenir un troisième poste d'enseignant. Malheureusement, l'école ne possède que deux salles de classe.

La troisième classe est donc installée provisoirement dans la salle des fêtes. Cette solution n'est pas satisfaisante, les locaux n'étant pas adaptés à cet usage, d'autant plus qu'ils sont vieillissants et nécessitent des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique urgemment. Les coûts d'électricité pour chauffer en continu la classe de 100m² sont exponentiels. De plus, elle est mobilisée et ne peut plus être utilisée pour les événements associatifs de la commune.

Les élus explorent diverses possibilités : la location d'un préfabriqué à 18K€ annuels, une classe modulaire à 120K€ et une extension entre 200 et 300K€. Aucune ne satisfait par son prix, son confort d'usage et/ou son délai de réalisation. S'inspirant alors d'autres communes



La yourte de 68m² accueille les 17 élèves de CP-CE1-CE2

dans des situations analogues – Plounéour-Brignogan-Plages (29), Lauzach (56) ou encore Treffieux (44) – ils s'intéressent à la possibilité d'installer une yourte. Rapidement, ils se rendent compte que cette solution coche toutes les cases : rapidité de mise en œuvre, conformité réglementaire, confort, respect de l'environnement, prix modéré, avec la possibilité éventuellement de réorienter son usage si les besoins évoluent.

➤ Convaincre les financeurs

Les premières discussions début 2024 avec un constructeur isérois la Yourte Alpine – travaillant avec des matériaux biosourcés – chiffrent le projet à 95K€ tout compris. Mais contraintes budgétaires obligent, la commune s'oriente vers la Yourte

Financement privé/ équipement public ?

Pour combler le reste à charge, la commune lance une campagne de financement participatif. Une centaine de contributeurs permettent de récolter 8 200 €.

Cette initiative, saluée, est aussi source de débats. Le recours à des dons citoyens pour un service public interroge, tout comme la façon dont les financeurs publics intègrent ce type de ressource dans les plans de financement.

Le Département, après étude juridique, considère ces fonds non comme de l'autofinancement mais comme un financement complémentaire, ce qui a eu un impact à la baisse sur sa propre subvention. ■

Française moins coûteuse, mais toujours conforme à la RE 2020, avec des aménagements réalisés en régie et des travaux par des artisans locaux.

Pourtant, la commune ne peut autofinancer le projet. Contrairement à d'autres pionnières des yourtes scolaires, elle doit solliciter des aides. La DETR est d'abord refusée. Après un entretien du maire auprès du sous-préfet avec l'accompagnement d'un sénateur du département, le Préfet octroie une aide DSIL de 26K€. La Région ne peut pas activer son Bien Vivre en Bretagne car la yourte est jugée non pérenne, bien que le projet réponde aux objectifs visés par ce dispositif. Quant aux aides départementales, la commune pense d'abord candidater sur la ligne bâtiment public. Le Département lui suggère plutôt la case innovation et lui octroie 16K€ (compte tenu de la baisse des dépenses finales, la subvention sera finalement de 11.2K€).

« Les politiques publiques évoluent mais pas les mécanismes de financement, ce qui crée un décalage préjudiciable aux projets innovants » analyse Catherine Livebardon, adjointe aux affaires scolaires.

“ Nous avons opté pour la solution correspondant aux critères les plus sûrs, les plus rapides, les plus confortables, les plus économiques, les plus écologiques et produite localement. ”



Pierre-Yves Daniel, maire

La mise en place

L'architecte Adrien Alanou est missionné pour le permis de construire. Le PC est instruit par la préfecture, la commune étant encore sous RNU. Il est délivré de façon provisoire pour 36 mois mais pourra être reconduit. Il faut aussi respecter la réglementation ERP. « Pourtant, il n'y a pas eu de formalités particulière compte tenu qu'il s'agisse d'une yourte. Tout autre ERP aurait demandé les mêmes attentions » constate Pierre-Yves Daniel. Ainsi, le SDIS valide les conditions de sécurité, notamment les risques incendie. Une attestation de conformité de prise en compte des risques sismiques est également requise.

La yourte de 68 m² est installée début 2025 dans le prolongement

de la cour d'école, sur un terrain constructible. Le chantier est rapide : quelques semaines pour les travaux de terrassement (janvier), l'installation (première semaine de février), l'électricité (deuxième semaine de février) et les aménagements intérieurs/extérieurs (mars). Deux radiateurs électriques sont installés, ainsi qu'un extracteur hygro-variable pour la ventilation.

Le retour d'expérience

Depuis mars 2025, les dix-sept élèves de CP-CE1-CE2 occupent cette nouvelle classe insolite. Les premiers retours sont positifs : environnement chaleureux, espace fonctionnel, bien intégré à l'école. Seule ombre au tableau : la chaleur en période estivale, due à l'accumulation d'air chaud au sommet de la yourte et à une exposition sud. Une avancée de toit et une meilleure extraction sont à l'étude.

Pour l'hiver, le confort thermique sera observé dans les prochains mois. Mais pour le maire, c'est déjà une réussite : « La yourte présente une empreinte carbone bien inférieure à une construction traditionnelle et n'entraîne aucune artificialisation des sols. »

Les éléments financiers

Cout total	64.7 K€
Yourte	50.4 K€
VRD et aménagements	10.8 K€
MO	3.5 K€

Financement	
DSIL	26 K€
CD22	11.2 K€
Financement participatif	8.2 K€
Autofinancement	19.3 K€



L'inauguration de la yourte le 27 septembre 2025 a permis de réunir ses différents financeurs

CONTACT :

Pierre-Yves Daniel, maire et Catherine Livebardon, adjointe aff scolaires

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :



Fiche expérience • sept. 2025

